



Assemblée générale

Distr. générale
29 mars 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire**

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2020

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 6

Utilisations pacifiques de l'espace

Programme 5

Utilisations pacifiques de l'espace

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
Orientations générales.	4
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***.	7
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****.	11
Annexe	
Organigramme et répartition des postes pour 2020.	14

* Nouveau tirage pour raisons techniques (6 mai 2019).

** [A/74/50](#).

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

**** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





Avant-propos

Le 11 mai 2018, le Kenya a lancé son tout premier satellite, déployé depuis Kibo, le module d'expérimentation japonais de la Station spatiale internationale. C'est la première fois dans l'histoire qu'un satellite était lancé avec le soutien et sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, succès qui n'a été possible que grâce à la collaboration internationale entre les États, les agences spatiales, le milieu universitaire et le Bureau des affaires spatiales, lequel a joué un rôle de facilitateur et œuvré au renforcement des capacités.

Nous sommes à un moment crucial de l'histoire : plus de 70 États sont dotés d'une agence spatiale, les décideurs sont de plus en plus nombreux à se tourner vers l'espace avant de prendre leurs décisions et la communauté spatiale ne fait que grandir. Depuis 2016, plus de 970 satellites et autres objets spatiaux ont été enregistrés auprès du Bureau, un chiffre sans précédent qui témoigne de l'appétit des États pour l'espace. Entité des Nations Unies chargée des affaires spatiales, le Bureau s'emploie à assier le cadre international qui régit les activités spatiales tout en aidant les pays à avoir accès aux informations et données que seul l'espace est en mesure de fournir et à les utiliser.

Forte de mon expérience dans la gestion de programmes spatiaux complexes, je suis absolument convaincue que la coopération internationale est indispensable si l'on veut faire profiter les pays en développement et les pays développés des avantages que procurent les sciences et techniques spatiales et leurs applications. Ces avantages favorisent des changements de société, stimulent la croissance économique et appellent la mise en œuvre d'une diplomatie multilatérale et inclusive pour faire face à l'évolution rapide des enjeux, aussi bien sur Terre que dans l'espace. Les données l'attestent : d'après l'étude que nous avons menée en 2018, quelque 40 % des 169 cibles associées aux objectifs de développement durable dépendent d'une manière ou d'une autre des systèmes d'observation de la Terre et de navigation par satellite. Les technologies spatiales nous offrent également dès aujourd'hui un moyen de préserver notre belle planète et font partie de la solution qui nous permettra de surmonter ensemble les défis mondiaux auxquels fait face l'humanité.

Ainsi, en 2018, les États Membres se sont engagés à établir en deux ans le programme « Espace 2030 », une stratégie globale visant à renforcer la contribution de l'espace aux programmes mondiaux. Le Bureau entend faciliter les travaux menés à cet égard, qui se dérouleront sous l'égide du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et se tient prêt à apporter son appui à la mise en œuvre de la stratégie.

La Directrice du Bureau des affaires spatiales
(Signé) Simonetta **Di Pippo**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 6.1 Le Bureau des affaires spatiales met en œuvre le programme pour les utilisations pacifiques de l'espace. Ce programme vise à faire bénéficier l'humanité des bienfaits de l'espace en promouvant la coopération internationale dans le domaine spatial à l'heure où les innovations technologiques et la multiplication des acteurs font évoluer rapidement l'organisation et le contenu des activités spatiales. Dans l'exercice des fonctions qui lui incombent au titre du programme, le Bureau tient compte notamment des facteurs suivants : un environnement de plus en plus complexe ; l'intérêt que présentent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour la réalisation des objectifs arrêtés au niveau mondial ; la nécessité de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales.
- 6.2 Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale concernant les activités spatiales, y compris les résolutions 1472 A (XIV) et 73/91 sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, la résolution 73/72 sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et la résolution 73/6 intitulé « Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable ».
- 6.3 Les principales fonctions du Bureau au titre du programme sont les suivantes : a) assurer le secrétariat du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires, assurer le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et de son Forum des fournisseurs (résolutions 61/111 et 64/86) et assurer le secrétariat du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (résolution 71/90) ; b) mettre en œuvre le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (résolutions 2601 A (XXIV) et 37/90) et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (résolution 61/110) ; c) gérer le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ; d) exécuter les tâches incombant au Secrétaire général en vertu des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et des résolutions y afférentes (résolutions 1721 B (XVI), 2222 (XXI), 2345 (XXII), 3235 (XXIX), 47/68, 59/115 et 62/101).

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 6.4 Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies : maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix ; développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde ; réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion. Ces buts se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à tous les objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 6.19.
- 6.5 L'objectif est également lié au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et à l'Accord de Paris.

Contexte actuel

- 6.6 En 2018, dans sa résolution 73/6, l'Assemblée générale a invité le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à continuer d'élaborer, d'ici à 2020, le programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre. Cette invitation a été faite après que des États Membres ont demandé qu'une réponse soit apportée, au niveau de l'Organisation, à l'évolution rapide du secteur spatial.
- 6.7 L'élaboration du programme « Espace 2030 » est l'un des résultats du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), qui a été l'occasion pour le Comité de définir sa future contribution à la gouvernance mondiale des activités spatiales.
- 6.8 Le programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre devraient permettre de formuler une stratégie globale visant à renforcer la contribution des activités spatiales et des moyens spatiaux à la réalisation des programmes mondiaux, l'objectif étant de parvenir au développement durable à long terme dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 6.9 Le Bureau entend tirer parti de son rôle de facilitateur mondial et de ses activités de renforcement des capacités pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace. À cet effet, il entend : a) faire mieux connaître le régime juridique international régissant les activités spatiales et œuvrer à sa bonne application, en aidant les États à renforcer leurs capacités en ce qui concerne le droit de l'espace et les politiques spatiales, la gouvernance mondiale de l'espace, la réduction des débris spatiaux et les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ; b) apporter son appui à l'application du droit international de l'espace en gérant le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, lequel aide à l'identification des objets spatiaux ; c) faciliter la coopération et la mise en commun des connaissances et promouvoir les solutions spatiales auprès des États Membres aux fins des objectifs de développement durable, en collaborant avec les pays en vue de renforcer leur capacité d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications ; d) aider les pays à renforcer leurs institutions ; e) coordonner les activités spatiales au sein du système des Nations Unies ; f) mettre en place des plateformes de collaboration ; g) établir un partenariat mondial dans le domaine spatial et célébrer les grands événements de l'histoire spatiale en organisant des manifestations comme la Semaine mondiale de l'espace, la Journée internationale du vol spatial habité et la Journée internationale des astéroïdes. Il s'emploiera en particulier à renforcer les capacités locales dans plusieurs domaines – surveillance de l'environnement, gestion des ressources naturelles, communications par satellite et réduction des risques de catastrophe –, notamment en fournissant un accès universel à toutes les informations d'origine spatiale et à tous les services spatiaux en vue d'apporter un appui à toutes les étapes du cycle de la gestion des catastrophes. Il s'emploiera également à promouvoir l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, notamment en encourageant la coopération en ce qui concerne les services civils de positionnement, de navigation et de mesure du temps par satellite, y compris les services à valeur ajoutée, ainsi que les sciences spatiales fondamentales, les changements climatiques, les techniques spatiales fondamentales et l'exploration spatiale par l'homme. Il contribuera enfin aux initiatives et projets du Secrétariat, comme la stratégie du Secrétaire général en matière de nouvelles technologies.
- 6.10 Le Bureau établira son plan de travail et ses orientations stratégiques en tenant compte des décisions prises par le Comité au moment de l'élaboration du programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre.
- 6.11 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 : les parties prenantes continueront de souscrire aux objectifs du programme et conserveront les moyens de lui apporter un appui.
- 6.12 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, il s'emploie à mettre en œuvre la nouvelle initiative

« L'espace pour les femmes », qui vise à faire profiter les femmes et les filles des avantages tirés de l'espace, comme le montrent les produits prévus aux rubriques Séminaires, ateliers et activités de formation, Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause et Bases de données et supports numériques.

- 6.13 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau entend tirer parti des partenariats qu'il a noués avec les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, y compris les agences spatiales, les entreprises, les universités et les autres entités liées à l'espace, afin d'examiner les moyens d'être mieux à même de répondre, maintenant et à l'avenir, aux demandes des pays, en particulier des pays en développement, qui sont de plus en plus nombreux à souhaiter être capables d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications. Il entend également établir de nouvelles relations de coopération, y compris avec le secteur privé, pour tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles et définir de nouveaux moyens d'offrir à tous un accès à l'espace.
- 6.14 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau continuera de diriger la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), qui favorise la coordination et la coopération entre les entités participantes et vise à éviter les doublons s'agissant de l'utilisation des applications spatiales par le système des Nations Unies. Dans le cadre de ce mécanisme, le Bureau s'attache, en étroite collaboration avec d'autres entités du système, à rendre compte de la coordination des activités spatiales au sein du système (voir [A/AC.105/1179](#)) et de sujets divers, l'objectif étant de faire mieux connaître les activités spatiales du système dans tel ou tel domaine. Le rapport le plus récent d'ONU-Espace ([A/AC.105/1146](#)) faisait le point sur les progrès accomplis au sein du système des Nations Unies en matière de météorologie de l'espace. ONU-Espace met également en contact les entités des Nations Unies et les États et d'autres parties prenantes en vue de favoriser le dialogue sur les activités spatiales menées par le système et sur la façon dont les sciences et techniques spatiales et leurs applications peuvent être utilisées pour promouvoir le développement humain et renforcer les capacités générales de développement.

Activités d'évaluation

- 6.15 L'auto-évaluation conjointe à mi-parcours du bureau d'UN-SPIDER à Beijing, qui a été menée à bien en 2018, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2020.
- 6.16 Il a été tenu compte des conclusions de l'évaluation susmentionnée au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020. Il est ressorti de l'évaluation que les activités du bureau de Beijing présentaient un intérêt pour le Bureau des affaires spatiales et contribuaient à l'exécution de son mandat et à la réalisation de son objectif mais qu'il fallait renforcer la communication stratégique et la collaboration avec les donateurs et les organismes partenaires, à l'image du plan visant à organiser en 2020 de nouvelles activités de formation sur l'utilisation des techniques spatiales dans la gestion des catastrophes, plan établi suite à la mise en place d'un nouveau partenariat dans la région de l'Asie et du Pacifique.
- 6.17 Il n'est pas prévu de procéder à des évaluations ou auto-évaluations en 2020.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail



1. Objectif

- 6.18 L'objectif auquel le Bureau contribue est de renforcer la coopération internationale dans le domaine spatial et l'utilisation des sciences et techniques spatiales.

2 Lien avec les objectifs de développement durable

- 6.19 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Réduire les risques de catastrophe grâce à l'espace : l'exemple de la République dominicaine

Les technologies spatiales, comme la télédétection pour l'observation de la Terre, les télécommunications par satellite et les systèmes mondiaux de navigation par satellite, tiennent une place dans la gestion des risques de catastrophe et les interventions d'urgence. Depuis qu'UN-SPIDER a été créé en 2006, le Bureau des affaires spatiales aide les pays à utiliser tous les types d'informations d'origine spatiale à toutes les étapes du cycle de la gestion des catastrophes (prévention, préparation, alerte précoce, intervention et reconstruction). De 2010 à 2018, il s'est notamment employé, au côté du Gouvernement de la République dominicaine, à appliquer des solutions spatiales pour réduire les risques de catastrophe, renforçant les institutions du pays et apportant des conseils techniques sur la façon d'intégrer les informations d'origine spatiale dans ses activités. La République dominicaine subit régulièrement des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les ouragans et les tempêtes tropicales, qui provoquent des inondations, des glissements de terrain et des ondes de tempête, ce qui entraîne des pertes en vies humaines, des déplacements de population et des destructions de biens. Depuis 2016, le pays a connu trois ouragans dévastateurs : Matthew en 2016 et Irma et Maria en 2017.



Image en couleurs naturelles de l'ouragan Matthew au-dessus de la République dominicaine et d'Haïti en octobre 2016 © NASA

La République dominicaine subit régulièrement des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les ouragans et les tempêtes tropicales, qui provoquent des inondations, des glissements de terrain et des ondes de tempête, ce qui entraîne des pertes en vies humaines, des déplacements de population et des destructions de biens. Depuis 2016, le pays a connu trois ouragans dévastateurs : Matthew en 2016 et Irma et Maria en 2017.

Des résultats concrets

Les activités du Bureau ont permis d'obtenir notamment le résultat suivant : les sciences et techniques spatiales et leurs applications ont été intégrées au processus décisionnel des autorités chargées de la planification, et les organismes de secours, de sauvetage et d'intervention d'urgence ont pu mieux obtenir, quand il le fallait, des informations fiables et exactes. La République dominicaine est désormais en mesure d'obtenir des images satellite en temps réel lui permettant de dresser des cartes à l'intention des secouristes.

En pratique, le pays a, en juillet 2018, lancé le système national intégré d'information, un outil d'aide à la décision dans la réduction des risques de catastrophe et les interventions d'urgence, qui utilise les données d'origine spatiale pour analyser, visualiser et diffuser l'information. Capable de coordonner ses activités de planification et ses

interventions en cas de catastrophe et de dresser elle-même les cartes dont elle a besoin, la République dominicaine est en mesure de réduire l'impact des catastrophes et pourra à l'avenir apporter un appui aux planificateurs et aux sauveteurs des pays voisins, en particulier Haïti.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 6.20 L'un des résultats escomptés en 2018, à savoir le renforcement de la capacité des pays, y compris des pays en développement et des pays en transition, d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications, notamment les systèmes mondiaux de navigation par satellite, en particulier dans les domaines touchant au développement durable, comme il est indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, a été atteint grâce à la mise en œuvre en 2018 de 11 activités de formation et de renforcement des capacités dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, ce qui porte à 67 le nombre total de pays ayant bénéficié d'une formation du Bureau.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Ouvrir à tous les portes de l'espace

En 2018, le Bureau a mené plusieurs activités visant à renforcer la coopération internationale dans le domaine spatial et à renforcer la capacité des pays d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est, entre autres, de répondre aux demandes d'appui des États Membres, qui sont de plus en plus nombreux à souhaiter avoir un accès à l'espace, étant donné tout l'intérêt que présentent les solutions spatiales pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En réponse, en 2020, le Bureau s'emploiera, en partenariat avec la communauté spatiale mondiale, à faire croître le nombre de pays qui tirent parti des technologies spatiales, grâce à une initiative visant à offrir à tous un accès à l'espace, en particulier aux pays qui n'ont pas de programme spatial. Il organisera des ateliers et des activités de formation dans divers domaines des sciences et techniques spatiales ainsi que du droit de l'espace et des politiques spatiales, ce qui permettra aux pays d'avoir accès aux travaux de recherche scientifique les plus avancés pour la mise au point de leurs propres satellites, de façon à pouvoir mener des expériences en orbite et utiliser davantage et mieux les techniques spatiales aux fins du développement durable. Grâce à cette nouvelle initiative qui vise tout spécialement les pays en développement, le Bureau sera en mesure d'offrir aux pays davantage de possibilités d'accéder à l'espace, en exploitant les relations qu'il entretient avec la communauté spatiale, y compris le secteur privé, et en tirant mieux parti des initiatives antérieures.

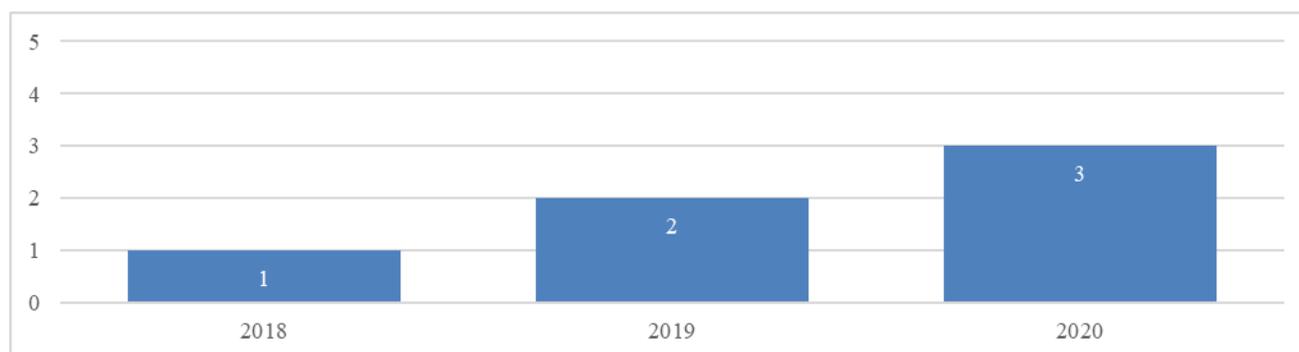
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une augmentation du nombre de pays en développement ayant renforcé leur capacité d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications.

Concrètement, si le résultat est atteint, davantage de pays auront lancé leur premier satellite avec l'appui de l'ONU (voir la figure ci-dessous), ce qui signifie qu'ils auront augmenté leurs capacités nationales de mise au point de satellites et seront devenus des puissances spatiales.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de pays en développement ayant lancé leur premier satellite dans l'espace



- 6.21 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 6.22 On trouvera dans le tableau 6.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.1

Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	70	137	70	95
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	72	89	61	71
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	14	12	14
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	37	44	38	42
Publications (nombre de publications)	4	4	4	5
Activités ou documentation techniques (nombre de documents)	17	45	17	39
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 6.23 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants et des services fonctionnels pour les réunions, l'écart tient principalement au fait qu'en raison de l'organisation de la conférence UNISPACE+50 qui s'est tenue en juin 2018, il a fallu traiter davantage de documents et mener davantage de consultations.
- 6.24 S'agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart tient principalement aux facteurs suivants : tenue d'une activité de formation qui devait initialement avoir lieu en 2017 et qui avait été reportée à la demande du pays hôte ; tenue d'une table ronde sur l'initiative « L'espace pour les femmes » ; organisation d'une nouvelle activité de formation suite à la mise en place en 2018 d'un nouveau partenariat dans la région de l'Asie et du Pacifique.
- 6.25 S'agissant de la documentation technique, l'écart s'explique principalement par le fait que les États Membres ont fait beaucoup de demandes d'immatriculation d'objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

Variations entre les prévisions pour 2019 et pour 2020

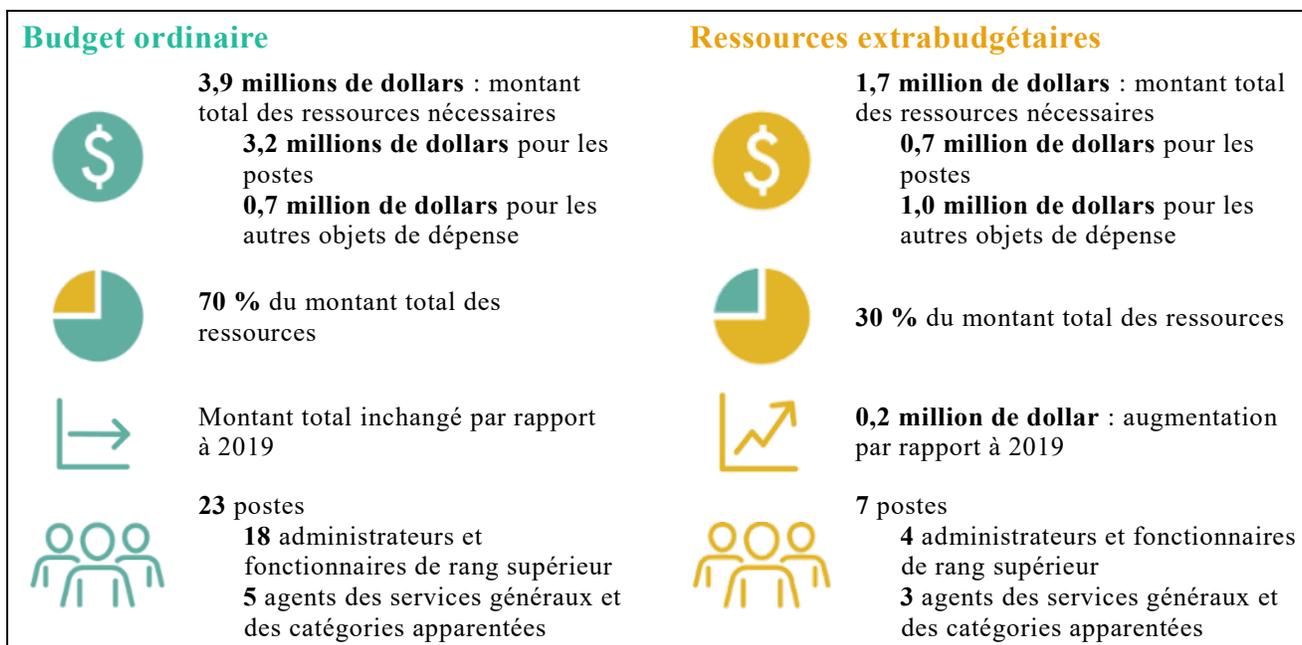
- 6.26 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants et des services fonctionnels pour les réunions, la variation tient principalement au fait que, le programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre devant être arrêtés pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, il faudra traiter davantage de documents et mener davantage de consultations.
- 6.27 S'agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation s'explique principalement par le nombre d'activités de formation qui devront être organisées en relation avec l'initiative « L'espace pour les femmes » et concernant l'utilisation des technologies spatiales dans la gestion des catastrophes.
- 6.28 S'agissant de la documentation technique, la variation s'explique principalement par le fait que les États Membres devraient déposer davantage de demandes d'immatriculation, en raison de l'augmentation du nombre de satellites qu'il est prévu de lancer.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

6.29 On trouvera dans la figure 6.I et le tableau 6.2 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 6.I
2020 en chiffres



Note : Montant prévu avant actualisation des coûts.

Tableau 6.2

Ressources financières et postes, par composante et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ^a			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
Ressources financières									
Programme de travail	3 914,3	3 914,3	–	1 454,1	1 679,3	225,2	5 368,4	5 593,6	225,2
Postes									
Programme de travail	23	23	–	7	7	–	30	30	–

^a À l'exclusion des postes d'administrateur auxiliaire et de ceux occupés par du personnel détaché à titre gracieux.

Programme de travail

6.30 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 914 300 dollars avant actualisation des coûts. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 6.3 et la figure 6.II. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 6.3

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

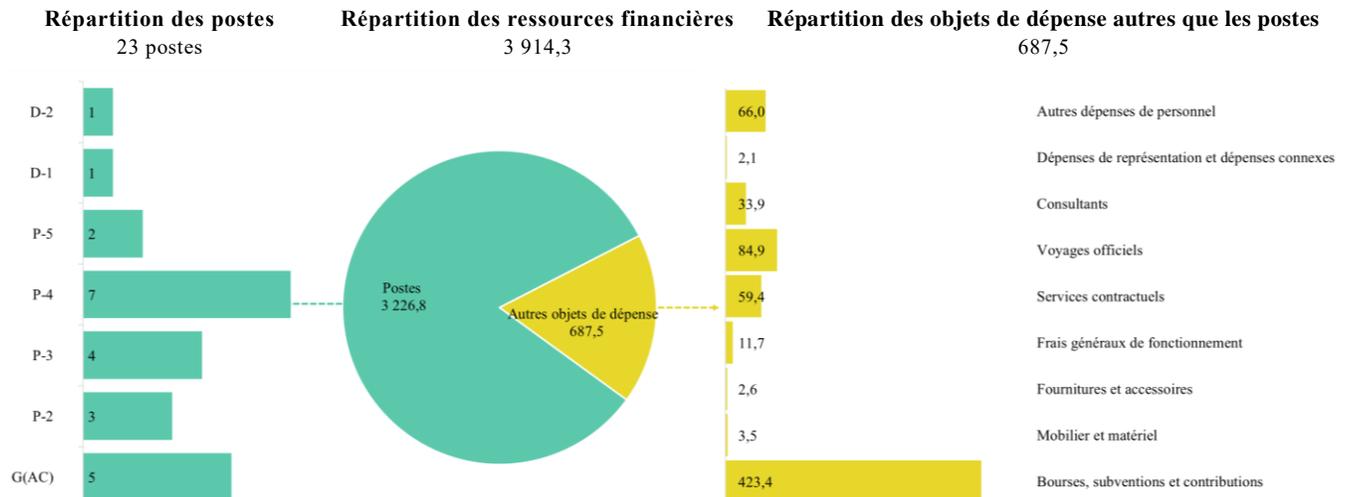
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 331,3	3 226,8	–	–	–	–	3 226,8	3 456,1
Autres objets de dépense	521,5	687,5	–	–	–	–	687,5	698,6
Total	3 852,8	3 914,3	–	–	–	–	3 914,3	4 154,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	–	–	18	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	5	
Total		23	–	–	–	–	23	

Figure 6.II

Programme de travail : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

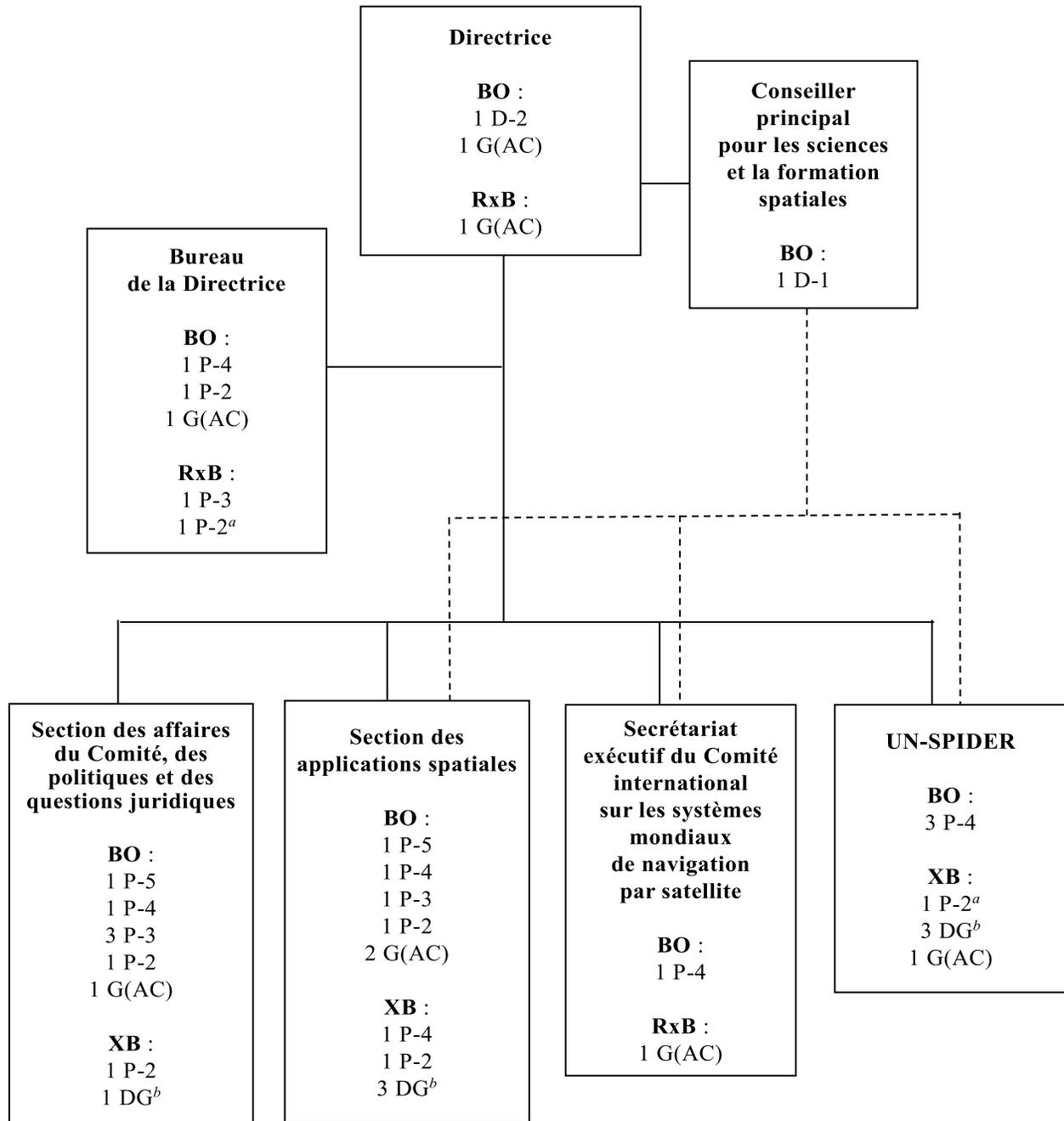


Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

- 6.31 La présentation de l'organigramme figurant en annexe a été modifiée par rapport au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 afin d'illustrer plus clairement les différents domaines dans lesquels le Bureau mène ses activités ainsi que les postes associés à chacune des principales fonctions énoncées au paragraphe 6.3 ci-dessus. La composition du Bureau est la suivante : a) le Bureau de la Directrice, qui est chargé d'orienter et d'appuyer les activités du Bureau des affaires spatiales pour tout ce qui a trait à l'administration, l'organisation, le budget et les ressources humaines, de gérer le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et de diriger les activités extérieures et les activités d'information du Bureau, notamment la coordination des communications, des affaires publiques, des partenariats et des activités de sensibilisation ; b) la Section des affaires du Comité, des politiques et des questions juridiques, qui assure le service des sessions annuelles du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de son Sous-Comité juridique, de son Sous-Comité scientifique et technique et des organes subsidiaires de ceux-ci, ainsi que du Groupe de travail plénier de la Quatrième Commission lorsque des points de l'ordre du jour portant sur les utilisations pacifiques de l'espace sont à l'examen. La Section est également chargée de coordonner la Réunion interorganisations sur les activités spatiales et de fournir les services nécessaires à son bon déroulement, d'assurer le secrétariat du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales et de mettre en œuvre des activités visant à renforcer les capacités en ce qui concerne le droit de l'espace et les politiques spatiales ; c) la Section des applications spatiales, qui est chargée de mettre en œuvre les activités relevant du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de sciences et de techniques spatiales, en particulier dans les domaines prioritaires suivants : sciences spatiales fondamentales, exploration spatiale par l'homme et application intégrée des techniques spatiales dans les domaines de la santé mondiale, de la gestion des catastrophes, des changements climatiques, de l'aide humanitaire, de la surveillance de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ; d) le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui assure le service des sessions annuelles du Comité et est chargé de mettre en œuvre les activités du Comité et de son Forum des fournisseurs. Le Comité est également chargé de promouvoir la coopération sur les questions relatives aux services civils de positionnement, de navigation et de mesure du temps par satellite et aux services à valeur ajoutée ; e) le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), qui mène des activités de renforcement des capacités et d'appui technique consultatif et assure un accès universel à tous les types d'informations et de services spatiaux utiles à la gestion des catastrophes pour appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes ; f) le Conseiller principal pour les sciences et la formation spatiales, qui fournit des avis d'expert et appuie la recherche relative aux activités et aux programmes mis en œuvre par la Section des applications spatiales, le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et UN-SPIDER. Le Conseiller sera également chargé d'orienter et d'appuyer les travaux des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, créés conformément à la résolution 50/27 de l'Assemblée générale, qui sont établis au Brésil, en Chine, en Inde, en Jordanie, au Maroc, au Mexique et au Nigéria. Les responsables des fonctions susmentionnées rendent compte directement à la Directrice.
- 6.32 Les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir – 1 679 300 dollars, comme indiqué dans le tableau 6.2 – viendront compléter les ressources disponibles au titre du budget ordinaire aux fins de l'exécution du programme de travail prévu. L'augmentation de 225 200 dollars s'explique principalement par les activités mises en œuvre par la Section des applications spatiales en ce qui concerne UN-SPIDER et le portail Space4Water.

Annexe

Organigramme et répartition des postes pour 2020



Abréviations : BO = budget ordinaire ; DG = détachement à titre gracieux ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; UN-SPIDER = Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence.

^a Administrateur(trice) auxiliaire.

^b Personnel détaché à titre gracieux par les forces aériennes brésiliennes, l'Agence spatiale chinoise, l'Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux, l'Agence spatiale italienne, l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, le Centre national chinois de lutte contre les catastrophes et d'autres entités nationales et internationales œuvrant dans le domaine spatial.